

## **Médiation de la Consommation**

En cas de désaccord avec la réponse apportée par le professionnel à une réclamation, le client-consommateur peut, dans les conditions prévues aux articles L612-1 et suivants, du Code de la Consommation, saisir par voie postale ou par courriel, le Médiateur de la Consommation des Professions Funéraires.

- En écrivant à l'adresse suivante :

**Le Médiateur de la Consommation des Professions Funéraires**  
**14, rue des Fossés Saint-Marcel**  
**75005 PARIS**

Ou

- En consultant le site inter du Médiateur de la Consommation des Professions Funéraires et en utilisant le formulaire en ligne prévu à cet effet :

**<https://mediateurconso-servicefuneraires.fr>**